

# Promotion du voile islamique : vous roulez pour qui, M. Taché ?



## Lettre ouverte au député Aurélien Taché de LREM

Monsieur le Député, vous avez affirmé que le voile islamique, c'est comme un serre-tête. Il faut avoir une sacrée méconnaissance de l'islam pour avancer une telle sottise. Dire une chose pareille est grotesque et démontre une fois de plus votre ignorance de l'islam.

Sachez que le voile islamique est avant tout un projet politico-religieux de domination de la femme par l'homme. Il est sexiste et dégradant. Il rappelle à la femme qu'elle est une éternelle mineure. Il est aussi un symbole de la conquête de la France.

Permettez-moi de vous communiquer quelques informations sur le voile islamique pour éclairer votre brillantissime esprit.

C'est un commandement du Dieu de la Mecque pour soumettre la femme à l'homme qui est son maître ici-bas et dans l'au-delà. En islam, la femme, jusqu'à preuve du contraire, est considérée comme un être humain de rang inférieur. L'islam, c'est un apartheid pour la femme du berceau au tombeau.

Dans le Coran et la sunna, la femme est un objet sexuel créé par Allah pour satisfaire la libido de l'homme mais aussi un organe de reproduction qui se vend et s'achète au même titre qu'une marchandise. Par conséquent, le corps de la femme doit être caché de la vue des hommes pour qu'il ne se déprécie pas et qu'il ne soit pas souillé. Afin de la préserver des yeux de l'homme prédateur, son corps doit être enveloppé par un hidjab, et en plus, il est considéré impur à cause de ses menstruations périodiques.

Il ne faut pas que vous oubliiez que l'islam espère conquérir l'Occident grâce aux ventres de ses femmes.

Vous le libéral, sachez que le mot nikah est mentionné à plusieurs reprises dans le Coran pour désigner cette chose étrange que le musulman ignore et que l'Occident désigne par le mot sexualité... Mais pour l'islam, le nikah, c'est l'accouplement pour se reproduire. Car la sexualité est bannie pour la femme. Le mot aimer lui est interdit.

(Voir article : l'islam : un enfer sur terre pour les femmes paru le 30 janvier 2012 :

<http://www.ripostelaique.com/islam-et-les-femmes.html>

Le Coran et la sunna obligent les croyantes musulmanes à se voiler.

Dans la sourate 24 (An-Nur-lumière) verset 31, il est écrit :  
« *Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines ;*

*et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Allah, ô croyants, afin que vous récoltiez le succès. »*

Dans la sourate 33 (al-ahzab- coalisés) versets 33 et 59, il est écrit :

*« Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'islam (Jahiliyah). Accomplissez la Salat, acquittez la Zakat et obéissez à Allah et son Messager. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison (du prophète), et veut vous purifier pleinement. »*

*« Ô Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est pardonneur et miséricordieux. »*

Selon les hadiths, le voile islamique est une obligation religieuse qui ne doit pas être discutée ni remise en cause. C'est un devoir religieux pour les musulmanes croyantes que de porter le khimar (ou bien niqab, djilbab) qui signifie voile intégral sans possibilité à un homme de voir toutes les parties du corps de la femme. Dans le cas contraire, celles-ci deviennent des hérétiques (mourtadates). Et en islam, on sait quelle est la sentence qui attend une femme qui devient apostate. La lapidation !

Selon Sahih Muslim l'Envoyé d'Allah a dit : *« Toute femme qui se met du parfum et qui passe devant les hommes est une fornicatrice. »*

Dans un autre hadith, Mahomet a dit : *« Toute femme qui enlève*

*son khimar (voile intégral) dans une autre maison que la sienne ou celle de son époux ôte l'enveloppe qui la protège devant Dieu. » Ou encore : « Vous les femmes, vous n'avez pas le droit de marcher au milieu des hommes en sortant de la mosquée. Restez sur les côtés. »*

Au moins, c'est clair, n'est-ce pas, Monsieur le député ?

Selon Mahomet la femme attire le chaytan (le diable) comme un aimant en disant : *« Il ne peut pas y avoir de tête-à-tête entre un homme et une femme sans que le diable ne s'en mêle et ne provoque le pire. »*

Un hadith rapporté par l'imam Boukhari, Mahomet a dit : *« La femme en état de sacralisation ne porte ni niqab ni gants. »* C'est-à-dire que la femme ne doit pas porter le niqab que pendant la période du petit ou du grand pèlerinage à la Mecque. En dehors de cette période de sacralisation (Ihram), elle est obligée de porter le voile intégral islamique (niqab, djelbab ou khimar).

L'imam Malik (716-796 ; juriste islamique et fondateur l'une des quatre écoles de l'islam sunnite) relate comment le prophète fit porter le voile à sa nouvelle femme Safiya (la juive) qu'il avait épousée après avoir assassiné son père, son frère et son mari lors de la conquête (628-629 de l'ère chrétienne) de l'oasis de Khaybar qui était habitée par des juifs (rapporté par Boukhari et Muslim).

Toujours au sujet du voile, Aïcha raconte : *« Il arrivait que des gens passent près de nous alors que nous étions en état de sacralisation en compagnie du Prophète. Lorsqu'ils arrivaient à hauteur de l'endroit où nous nous trouvions, nous suspendions notre voile par devant notre visage. Et lorsqu'ils s'éloignaient nous le relevions »* (rapporté par l'imam Aboû Daoud).

Le mot arabe hijab est traduit par voile mais il peut signifier aussi une chose qui fait obstacle à la vue : un

écran, un rideau, voire un mur et même l'hymen. La racine du mot hijab vient du verbe hajaba qui veut dire cacher. Et en islam, tout le corps de la femme est considéré comme honteux (oaura). Le hijab est une barrière dressée entre l'homme et la femme. C'est la séparation de l'homme et de la femme. C'est aussi une interdiction morale (licite et illicite, halal et haram). Dans le Coran, le voile est désigné aussi par les mots djilbab et khimar.

D'ailleurs les juristes islamiques ont établi la liste des raisons pour lesquelles la femme peut quitter sa maison et comment elle doit s'habiller.

Elle ne peut sortir de sa demeure qu'en cas de nécessité absolue. Sa sortie doit être autorisée par son mari ou son tuteur légal (el-wali). Elle doit être bien couverte, visage compris pour éviter qu'elle ne tente tout homme qui serait aux alentours, elle doit se déplacer en courbant la tête, sans regarder ni à gauche, ni à droite. Elle ne doit pas être parfumée. Elle ne doit pas circuler au milieu de la rue parmi les hommes. Elle doit adopter une attitude chaste et modeste. Si elle se trouve dans un magasin ou dans un bureau, elle doit éviter de rester seule avec un homme derrière une porte fermée. Même si elle se trouve chez une amie, elle ne doit pas enlever les vêtements qui la dissimulent au cas où il y aurait un homme caché dans la maison. Une femme ne doit pas s'éloigner à plus de trente kilomètres sans être accompagnée par son mari ou son tuteur. Une femme ne doit jamais tenter d'imiter un homme. Son vêtement ne doit pas être trop raffiné ou trop recherché. Il doit être fait dans une étoffe épaisse et ne pas être transparent. Il ne doit pas épouser ses formes de son corps, il doit être ample, il ne doit pas être parfumé. Il ne doit en aucune façon ressembler à un vêtement d'homme. Il ne doit pas correspondre aux vêtements des incroyantes. Il ne doit pas être somptueux, affriolant ou de grande valeur...

On peut conclure que le burkini ne fait pas partie de l'islam mais il est utilisé par les islamistes comme une arme de

combat politique pour vous islamiser, vous Monsieur le député. Et apparemment, vous êtes sur la bonne voie.

L'islam considère la femme comme un être humain qui attire la tentation, qui est assimilé au diable et qui provoque la fitna (la guerre civile).

Mais pour qui roulez-vous, Monsieur le Député ? Êtes-vous un porte-parole de l'islamisation de la France ? Il est vrai que les réserves des voix islamiques sont immenses et il faut les capter, coûte que coûte, même en bafouant la dignité des femmes musulmanes.

À vrai dire, vous êtes devenu un adepte de : « Allah a dit et le prophète a dit ».

En comparant le voile islamique au serre-tête, avez-vous mesuré le poids des mots que vous avez utilisés ? Avez-vous demandé l'avis des millions de musulmanes à travers le monde qui luttent au péril de leur vie pour se débarrasser de la prison ambulante que l'islam leur impose, à l'exemple des Algériennes et des Iraniennes ?

Vous avez une drôle de conception de la laïcité qui est à géométrie variable...

Avez-vous oublié comment sont traitées les femmes dans le monde de l'islam ? Voulez-vous prouver par vos déclarations que la charia est compatible avec la liberté, la démocratie et le libre arbitre ? À quel jeu malsain vous livrez-vous ?

Ernest Renan disait « les faits historiques et uniquement les faits ». Et en islam, ils n'en manquent pas. N'oubliez pas que la femme est un champ de labours pour l'homme (sourate 2 verset 223).

Savez-vous que le voile fut codifié par les Assyriens pendant l'antiquité en Mésopotamie pour distinguer les femmes nobles des femmes mariées et des femmes esclaves ? Il avait aussi pour fonction de séparer les hommes des femmes. Ignorez-vous que durant les premières années de l'islam à Médine, le voile

était réservé exclusivement aux croyantes musulmanes et que la femme esclave sexuelle n'avait pas le droit de le porter ? C'est un fait historique rapporté par tous les chroniqueurs musulmans.

En déclarant que vous défendez la liberté religieuse des femmes, en réalité vous les utilisez pour faire prospérer votre fonds de commerce. Et vous prétendez que vous êtes un libéral, un adepte des siècles des Lumières. Quel est ce cynisme qui vous anime ? Au contraire, vous participez à l'installation du communautarisme en France pour plaire aux Anglo-Saxons et tuer par la même occasion la laïcité à la française ? Et le port du voile islamique n'est-il pas une nouvelle forme de conquête du vieux continent ? Qui peut savoir ce qui se trame au fond des mosquées de France et de Navarre ?

Non, Monsieur le Député, vous ne rendez pas service aux femmes musulmanes. Vous ne voulez pas qu'elles s'émancipent ; au contraire, vous souhaitez les maintenir dans l'arène de l'arriération pour mieux vendre leurs conditions sociales et accéder ainsi au statut de l'avocat émérite des opprimées dans ce bas-monde. En fait, vous caressez dans le sens du poil les islamistes pour qu'ils vous apportent leurs voix le moment venu. Sinon, pourquoi défendez-vous un projet de société qui défigure la beauté de la femme par un cache-misère, qui a vu le jour en Mésopotamie, il y a plus de trois mille ans ?

À quel jeu jouez-vous en faisant la promotion du voile islamique au pays de Voltaire ?

Il fallait avoir une sacrée dose d'opportunisme pour faire la réclame du communautarisme.

Par contre, Monsieur le Député, vous êtes muet tel une carpe concernant la situation des apostats de l'islam qui risquent leur vie à tout moment, même sur le territoire français.

Savez-vous que celui (ou celle) qui quitte l'islam doit mourir ? (voir sourate 2 versets 221, 217, sourate 3 verset 50,

sourate 4 versets 25, 89, 137, sourate 5 versets 5, 54, sourate 6 verset 93, sourate 9 verset 74, sourate 16 verset 106).

Mahomet n'avait-il pas dit que : « *Celui qui quitte la religion (l'islam) tuez-le* » ?

De grâce, demandez à vos amis islamistes quel est le sort qui est réservé en islam à l'apostat (El-mourtaad).

Il est vrai que ceux qui ont fui la prison de l'islam sont pour vous une quantité négligeable. Ils ne sont pas une réserve de voix potentielles lors des élections. Ils ne seront jamais vos clients parce qu'ils savent raisonner et utiliser leur libre arbitre à bon escient.

Ces hérétiques que vous méprisez ne viendront pas frapper à votre porte pour que vous preniez leur défense parce qu'ils savent que la cause que vous soutenez n'est pas la leur. Vous avez choisi le camp de l'islamisme et eux celui de la liberté...

Recevez mes sincères salutations... Monsieur le Député !

**Hamdane Ammar**